

Communiqué de Presse

Le Cercle algérieniste appelle à la mobilisation, le 11 mai prochain, pour l'inauguration de la rue « Hélié Denoix de Saint Marc », à BOLLÈNE, dans le VAUCLUSE

À l'initiative de son maire, Marie-Claude BOMPARD, la commune de BOLLÈNE débaptisera, le 11 mai prochain, la sinistre rue du « 19 mars 1962 » et la rebaptisera du nom prestigieux d'« Hélié Denoix de Saint Marc », en présence de la famille du Commandant.

Le Cercle algérieniste, principale association nationale de Français d'Algérie, salue cette décision courageuse, et rappelle que la guerre d'Algérie ne s'est pas arrêtée au 19 mars 1962, date après laquelle des dizaines de milliers de Pieds-Noirs et de Harkis ont été assassinés par le FLN, dans d'indescriptibles conditions.

Cette date, rejetée par la quasi-totalité du monde combattant, de même que par l'ensemble des associations de Pieds-Noirs et de Harkis, divise la nation et avive les blessures de milliers de familles de victimes.

Elle ne peut rassembler ceux qui veulent commémorer la fin de la guerre d'Algérie, dans la dignité et le souvenir.

En choisissant de rebaptiser cette rue, « Hélié Denoix de Saint Marc », héros de la résistance, et déporté à Buchenwald, la commune de BOLLÈNE rend hommage à une personnalité d'exception aux hautes valeurs morales et au sens de l'honneur indiscutable.

Rappelons, également, qu'Hélié de Saint Marc a partagé la douleur et les épreuves des Pieds-Noirs et des Harkis, et n'a pas hésité à faire don de sa propre liberté pour respecter la parole donnée.

Le Cercle algérieniste appelle à une mobilisation forte pour soutenir cette manifestation, doublement symbolique, qui marque le refus d'une date de négation des drames des Pieds-Noirs et des Harkis, et honore une personnalité d'exception qui a sacrifié sa liberté pour le respect de la parole donnée.

MOBILISEZ autour de VOUS !

Thierry ROLANDO
Président national du Cercle algérieniste

Renseignements (Mairie de Bollène) :

Tél. : 04 90 40 51 01

courriel : cabinet@ville-bollene.fr